

Séance extraordinaire du Conseil départemental – 26 Septembre 2022

Rapport d'activité des services de l'Etat en 2021

Audition de Madame Sophie THIBAUT, Préfète du Val-de-Marne

Question de Monsieur Nicolas BESCOND relative à la qualité de l'eau :

Madame la Préfète,

Le plan baignade JO2024 visant à dépolluer la Seine et la Marne dans le cadre des Jeux Olympique de Paris 2024 mobilise de nombreux acteurs ainsi que des investissements financiers conséquents. Le département du Val-de-Marne y est partie prenante et investit dans les réseaux d'assainissement et la mise en conformité des branchements privés avec l'objectif, à terme, de refaire de ces cours d'eau des lieux de baignade populaire.

Parallèlement, le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) prévoit dans l'usine Edmond Pépin de Choisy-le-Roi, l'une des plus grandes usines d'eau potable d'Europe, la mise en place d'une technique de filtration de l'eau qui va à rebours de cet objectif.

La technique en question est celle de « l'osmose inverse basse pression » (OIBP), et est similaire à celles utilisées pour le dessalement de l'eau dans les pays arides. Avec ce procédé, sur 100L d'eau pompés dans la Seine, seuls 80L sont finalement potabilisés alors que les 20L contenant l'intégralité des polluants sont rejetés dans le fleuve.

Ce procédé qui repose sur le rejet en milieu naturel d'une eau concentrée en polluant a déjà fait l'objet de vifs débats en Seine-et-Marne, où le Préfet, suite à une forte mobilisation des habitant.es et des élu.es ainsi qu'à l'avis défavorable de la commission départementale d'évaluation des risques sanitaires et technologiques (CODERST), a refusé sa mise en place dans l'usine d'Arvigny.

Madame la Préfète, comptez-vous suivre l'avis de votre confrère de Seine-et-Marne ?

Attentifs aux éléments de réponse que vous nous apporterez, je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes salutations respectueuses.

Nicolas BESCOND